



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

26.2.2009

Version: 2

**Ständiger Ausschuss der Alpenkonferenz
Comité permanent de la Conférence alpine
Comitato permanente della Conferenza delle Alpi
Stalni odbor Alpske konference**

**NEU
NOUVEAU
NUOVO
NOVO
12.03.2009**

40

TOP / POJ / ODG / TDR

9

FR

OL: DE

**MISE EN OEUVRE DU SYSTEME D'OBSERVATION ET
D'INFORMATION DES ALPES (ABIS/SOIA)**

A Rapport du Secrétariat permanent

B Proposition de décision

PC40_09_fr

Mise en œuvre du système d'observation et d'information des Alpes (ABIS/SOIA)

A Rapport du Secrétariat permanent

Histoire du Système d'observation et d'information des Alpes ABIS / SOIA

Pour l'observation des Alpes, un projet (SOIA/ABIS) a été conçu en 2004. La VIII^e Conférence alpine de Garmisch-Partenkirchen a jugé qu'il constituait une base de travail appropriée. Le Groupe de travail SOIA a été créé lors de la VIII^e Conférence alpine de 2004 et chargé de fournir des conseils au Secrétariat permanent et d'élaborer la structure et les orientations du SOIA/ABIS. Ce Groupe est formé des Focal Points. Il a accompagné en particulier la rédaction du premier Rapport sur l'état des Alpes et fonde ses activités sur les travaux effectués préalablement, en particulier sur les résultats du Groupe de travail « Objectifs environnementaux et indicateurs », qui a mis au point un système d'indicateurs pour l'espace alpin compte tenu des objectifs de la Convention alpine. La Conférence alpine a adopté le système d'indicateurs proposé. Elle confie au Secrétariat permanent le soin de poursuivre le débat international sur les indicateurs alpins pertinents pour les Alpes et prie le Secrétariat permanent de repropose la stratégie à long terme de l'ABIS/SOIA à la lumière des expériences acquises.

La IX^e Conférence alpine d'Alpbach a chargé une nouvelle fois le Secrétariat permanent d'assurer la stratégie à long terme du Système d'observation et d'information des Alpes ABIS / SOIA.

Au cours de l'élaboration du deuxième Rapport sur l'état des Alpes, le Groupe de travail ABIS / SOIA a été invité à prendre position sur le rapport susmentionné, et il a été informé en permanence sur l'état de sa rédaction.

Résultats obtenus, situation actuelle du Système d'observation et d'information des Alpes ABIS / SOIA et conditions générales pour l'observation des Alpes

Deux rapports sur l'état des Alpes ont été rédigés jusqu'en mars 2009. Le premier est intitulé « Transports et mobilité », le second « L'eau et la gestion des eaux ». La banque de données réalisée à Munich par le Ministère bavarois de l'Environnement et de la protection des consommateurs se trouve maintenant au Bureau du Secrétariat permanent à Bolzano. Elle contient des informations et des données sur les indicateurs, les cartes et les bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention alpine, ainsi que des adresses. Elle peut être consultée depuis le site Internet de la Convention alpine. À travers une page de recherche différenciée, le site Internet fonctionne comme un portail permettant d'accéder à une large gamme d'informations et de données sur les thèmes alpins, en particulier sur les activités et les thèmes de la Convention alpine.

L'agenda de la recherche du Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine, qui a été élaboré par l'ISCAR, y est également présenté.

Des coopérations en tout genre ont été réalisées à travers 10 projets Interreg ; leur but premier est d'exploiter les synergies en matière de recherche et d'observation des Alpes.

Dans le même temps, des opportunités de coopération se sont concrétisées dans le cadre de l'observation européenne de l'environnement. En particulier, une coopération concrète a été mise en place avec l'initiative « Shared Environmental Information System (SEIS) », qui vise à créer un centre régional d'information pour l'observation des Alpes. Le Système d'observation et d'information des Alpes ABIS / SOIA est une plateforme d'information régionale pour les réseaux de recherche et d'observation sur l'environnement, pour l'étude et l'observation de l'espace alpin et pour tous les thèmes relatifs à la Convention alpine. Il fournit des informations et des aides à la décision afin de favoriser le développement durable dans les Alpes dans l'esprit de la Convention alpine.

Pour permettre la poursuite de ces activités de manière appropriée, un engagement accru du groupe de travail ABIS / SOIA serait souhaitable. Le cas échéant, le Groupe de travail doit être élargi pour accueillir des membres nationaux et internationaux issus du monde de la recherche, ainsi que des acteurs de l'observation de l'environnement au niveau européen. Souvent, les régions sont elles aussi étroitement impliquées à différents titres dans l'étude et l'observation de l'environnement. Nous proposons dès lors d'associer les régions intéressées aux activités du Groupe de travail.

B Proposition de décision

Le Comité permanent

1. prend connaissance du Rapport du Secrétariat permanent,
2. recommande à la X^e Conférence alpine d'adopter la décision suivante :

« La Conférence alpine

1. prend acte du rapport du Secrétariat permanent sur le Système d'observation et d'information des Alpes de la Convention alpine ;
2. demande au Groupe de travail ABIS / SOIA d'aider activement le Secrétariat permanent à poursuivre le développement de l'ABIS / SOIA, en particulier en ce qui concerne :
 - le développement et la mise en œuvre de l'agenda de la recherche du Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine
 - l'intégration de la Convention alpine dans le cadre de l'observation européenne de l'environnement, lui demandant de faire des propositions concrètes au Comité permanent sur les modalités de l'intégration dans le SEIS
3. confie au Secrétariat permanent l'animation du Groupe de travail « ABIS / SOIA » jusqu'à la XI^e Conférence alpine. »